

# ARANTIE LIMITÉE DE 30 ANS CONTRE LA DÉCOLORATION

**DIAMOND KOTE®**  
Produits de Parement

Entrée en vigueur: le 1er novembre 2014

La finition appliquée en usine Diamond Kote<sup>MD</sup> est garantie à l'acheteur initial pour une période de trente (30) ans à compter de la date d'achat du produit.

Lorsque le produit est exposé à des conditions météorologiques habituelles et entretenu de façon normale, la finition est **garantie contre:**

- le farinage
- Pl'écaillage et le cloquage
- la dégradation qui pourrait mener à l'exposition du substrat
- le jaunissement
- la décoloration excessive

Limitations: La finition Diamond Kote<sup>MD</sup> n'est pas garantie contre les dommages qui pourraient être causés par la pollution atmosphérique, la moisissure, l'exposition à des produits chimiques nocifs ou le vieillissement normal découlant de l'exposition du produit aux éléments. La finition est garantie contre la décoloration excessive, c'est-à-dire au-delà du vieillissement normal. On définit la décoloration excessive comme étant un changement de couleur de plus de trois (3) sur la charte Delta E. Si la finition Diamond Kote<sup>MD</sup> devait s'avérer défectueuse en vertu des conditions précises énumérées ci-dessus, Wausau Supply Company s'engage à ce qui suit:

1. Offrir un dédommagement de 0,25 \$ le pied carré pour l'achat de la peinture nécessaire pour repeindre les surfaces défectueuses en vertu des conditions précises énumérées ci-dessus.
2. Durant les sept (7) premières années suivant la date d'achat, Wausau Supply Company offrira un dédommagement ne dépassant pas 1,25 \$ le pied carré pour couvrir les frais d'application de peinture sur les surfaces défectueuses en vertu des conditions précises énumérées ci-dessus.
3. De la huitième (8e) année à la quinzième (15e) année, le dédommagement pour les frais d'application de peinture sera calculé au prorata ; chaque année, le montant remis par pied carré sera réduit selon le barème ci-dessous:

8e année – 85 % ou 1,07 \$ le pied carré  
9e année – 75 % ou 0,94 \$ le pied carré  
10e année – 65 % ou 0,82 \$ le pied carré  
11e année – 55 % ou 0,69 \$ le pied carré  
12e année – 45 % ou 0,57 \$ le pied carré  
13e année – 35 % ou 0,44 \$ le pied carré  
14e année – 25 % ou 0,32 \$ le pied carré  
15e année – 15 % ou 0,19 \$ le pied carré  
16e à la 30e année – Aucun dédommagement pour l'application de peinture (seul le dédommagement de 0,25 \$ le pied carré pour l'achat de la peinture nécessaire)

L'application unique d'une nouvelle couche de peinture doit avoir lieu pendant la période de garantie selon la date d'achat du produit, et seulement si le produit avec finition Diamond Kote<sup>MD</sup> a été entreposé, installé et manutentionné conformément aux instructions figurant sur l'étiquette et dans des conditions normales d'exposition.

Cette garantie ne couvre pas les défauts causés par des cas de force majeure comme les tornades, la grêle, les ouragans, les séismes, les inondations, la foudre, les incendies, les dommages causés par des corps étrangers, l'utilisation abusive ou incorrecte, la mauvaise manutention durant l'entreposage ou le transport, une mauvaise installation ou les dommages causés durant l'installation. La garantie ne couvre pas les problèmes de craquelage, de pelage ou d'écaillage découlant des raisons suivantes: l'utilisation d'un produit mouillé avant l'installation,

l'exposition à l'humidité des surfaces non revêtues après l'installation, une mauvaise ventilation, la dilatation et la contraction, la décomposition du substrat, la détérioration de la surface en raison de la pollution, l'abrasion, l'exposition aux embruns salins, l'utilisation incorrecte, le vandalisme, l'accumulation de moisissures ou l'introduction d'humidité dans le produit avant et durant l'installation du produit.

CETTE GARANTIE COUVRE UNIQUEMENT L'ENDUIT, ET SEULEMENT SI LE PRODUIT REVÊTU EST UTILISÉ AUX FINS PRÉCISES POUR LESQUELLES IL A ÉTÉ CONÇU. WAUSAU SUPPLY COMPANY N'OFFRE AUCUNE GARANTIE SUR LE PRODUIT REVÊTU. LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR À CET EFFET EST AUPRÈS DU FABRICANT.

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. WAUSAU SUPPLY COMPANY NE GARANTIT PAS QUE LA FINITION DIAMOND KOTEMD RÉPONDRA AUX BESOINS PARTICULIERS DE L'ACHETEUR. LA RESPONSABILITÉ DE WAUSAU SUPPLY COMPANY SE LIMITE UNIQUEMENT AU REMPLACEMENT DE L'ENDUIT QUI S'AVÈRE DÉFECTUEUX. APRÈS LES QUINZE (15) PREMIÈRES ANNÉES, WAUSAU SUPPLY COMPANY N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE OU DES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR L'APPLICATION DE L'ENDUIT DE REMPLACEMENT.

LA RESPONSABILITÉ DE WAUSAU SUPPLY COMPANY EST LIMITÉE À LA QUANTITÉ DE PEINTURE REQUISE POUR LA FINITION. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NE S'APPLIQUERA APRÈS L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE, OU, SI CETTE ÉVENTUALITÉ SE CONCRÉTISAIT AVANT, LA DATE À LAQUELLE L'ACHETEUR CÈDE LA PROPRIÉTÉ DU PRODUIT À UN AUTRE PROPRIÉTAIRE. DANS LA MESURE OÙ LES RESTRICTIONS PRÉVUES PAR LES PRÉSENTES SONT COUVERTES PAR DES LOIS APPLICABLES SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS NE PERMETTANT PAS DE LIMITATIONS OU D'EXCLUSIONS, ELLES S'APPLIQUERONT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR DE TELLES LOIS.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE RESPONSABILITÉ DE WAUSAU SUPPLY COMPANY, ET ELLE EST ÉMISE ET ACCEPTÉE AU LIEU DE DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS OU INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, EXEMPLAIRES OU ACCESSOIRES (NOTAMMENT LA PERTE DE PROFITS ET DE CLIENTÈLE ET LES RÉCLAMATIONS DE TIERS), PEU IMPORTE SI CES DOMMAGES-INTÉRÊTS DÉCOULENT D'UN ACTE DÉLICTEUX (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN CONTRAT OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE LÉGALE.

Pour qu'une demande de réclamation soit acceptée, elle doit être envoyée à l'adresse ci-dessous avec une preuve d'achat, de propriété et de dommage par courrier certifié ou par courriel avec demande d'avis de réception à:

Wausau Supply Company  
PO Box 296  
Wausau, WI 54402-0296  
Attention: Warranty Dept.  
warranty@wausausupply.com

*\* Les produits vendus entre le 4/10/04 et le 31/12/06 sont couverts par la garantie limitée Diamond Kote<sup>MD</sup> 2/25 ans. Les produits vendus entre le 1/1/07 et le 31/10/14 sont couverts par la garantie limitée Diamond Kote<sup>MD</sup> 7/30 ans. Les produits vendus après le 1/11/14 sont couverts par la garantie limitée Diamond Kote<sup>MD</sup> 15/30 ans.*